

QUESTION ORALE H-0528/08

pour l'heure des questions de la période de session de septembre I 2008  
posée conformément à l'article 109 du règlement  
par Manuel Medina Ortega  
à la Commission

Objet: Accords en matière d'accueil d'immigrants ayant fait l'objet d'une décision de retour

Compte tenu de la directive sur le retour d'immigrants qui a été récemment adoptée, la Commission pourrait-elle fournir des informations sur les accords ou sur l'état d'avancement des négociations relatives aux accords avec les pays qui constituent la source principale d'émigration vers l'Europe en vue de garantir l'accueil, dans les pays concernés, des immigrants qui ne peuvent être admis en Europe, en particulier des mineurs non accompagnés?

Dépôt: 24.06.2008  
es